

ACCUEILLIR UNE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DANS UN BPJEPS, DEJEPS OU DESJEPS :

Pour l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos formations, voici ce que prévoient les textes (Arrêté du 21 décembre 2015) :

« Art. A. 212-44. – Pour les personnes en situation de handicap, le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut décider d'aménager les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative. « Cette décision est prise au vu de l'avis mentionné au 5° de l'article A. 212-35, ou au 8° de l'article A. 212-36 ou au 3° de l'article A. 212-42. « Elle est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements.

« Art. A. 212-45. – Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale examine la compatibilité du handicap justifiant les aménagements mentionnés à l'article A. 212-44 avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées. « Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale peut apporter une restriction aux conditions d'exercice ouvertes par la possession du diplôme.»

Pour les diplômes sportifs, pour bénéficier d'aménagements d'épreuves, il est nécessaire de prendre l'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport (FFH).

- Pr Pierre-Alain JOSEPH (Tél : 05 56 79 47 94) médecine physique et réadaptation au CHU de Bordeaux.

Ou rentrer en contact avec l'une des personnes suivantes qui seront capables de vous aider dans vos démarches :

- DRAJES Aquitaine, Frédéric LENOIR : fred.lenoir@jscs.gouv.fr
- Comité handisport régional, Alban MICELI : a.miceli@handisport-aquitaine.fr
- CTS handisport, Perle BOUGE : p.bouge@handisport.org
- Cadre FFVoile en charge du handisport, Eric MAHIEU : eric.mahieu@ffvoile.fr
- CREPS de Poitiers CFA, Isabelle CHAMPALOU : isabelle.champalou@creps-poitiers.sports.gouv.fr